



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg



Luxembourg, le 27 novembre 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une **question parlementaire** à Monsieur le **Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet des **demandes d'élèves désireux d'effectuer des stages dans l'enseignement fondamental ou secondaire**.

Depuis de longues années déjà, des élèves de certaines classes du cycle inférieur de l'enseignement général doivent obligatoirement faire des stages d'initiation professionnelle dans le monde du travail.

Afin de garantir une meilleure orientation scolaire et professionnelle, de plus en plus d'établissements scolaires encouragent leurs élèves des cycles supérieurs à effectuer eux aussi un ou plusieurs stages au cours de leur parcours scolaire. Ces expériences permettent aux élèves d'entrer en contact avec le monde du travail et de mener une autoréflexion sur leurs intérêts et perspectives futures.

Or, selon nos informations, des élèves du cycle supérieur, désireux d'effectuer des stages dans l'enseignement fondamental et/ou secondaire, reçoivent systématiquement des réponses négatives de la part des directions générales du MENJE.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Monsieur le Ministre, peut-il nous confirmer les informations mentionnées ci-dessus ?**
2. **Dans l'affirmative, quelles sont les raisons pour les réponses négatives de la part du MENJE?**
3. **Vue la pénurie actuelle d'enseignants tant au niveau de l'enseignement fondamental qu'au niveau de l'enseignement secondaire, Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas qu'il serait opportun de permettre aux élèves intéressés d'effectuer des stages dans l'enseignement?**
4. **Quelles sont les mesures envisagées par le Ministère pour éveiller l'intérêt des jeunes au métier d'enseignant?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Djuna Bernard**  
Députée

**Josée Lorsché**  
Députée

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 1537 de Mesdames les Députées Djuna Bernard et Josée Lorsché**

Il est vrai que les établissements scolaires encouragent leurs élèves du cycle supérieur à effectuer des stages à des fins d'information et d'orientation, y compris dans le milieu scolaire. Bon nombre d'élèves choisissent ainsi des stages dans l'enseignement fondamental.

Or, il me revient que, dans le passé, des élèves des classes inférieures ont opté pour des raisons de facilité (p.ex. : contact avec les anciens condisciples, proximité au lieu de résidence, rencontre de leurs enseignants préalables, etc.) pour une intervention dans les classes de l'enseignement fondamental. Mes services n'ont pas soutenu cette approche. Il est en effet permis d'émettre des réserves quant à l'utilité d'un stage d'observation dans un milieu que les élèves ont quitté seulement quelques années plus tôt, voire l'année précédente.

Pour mon ministère, il s'avère opportun de favoriser l'intervention des élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire dans les classes des écoles fondamentales. D'ailleurs les écoles fondamentales accueillent déjà un nombre important de stagiaires, disposant d'un diplôme de fin d'études secondaires, à savoir 413 personnes réalisant actuellement ou ayant réalisé un stage en vue de l'obtention de l'attestation habilitant à effectuer des remplacements dans l'enseignement fondamental depuis la rentrée 2019 et 132 étudiants intervenant dans les écoles fondamentales dans le cadre de leur formation initiale d'instituteur.